

MAIRIE DE GEVIGNEY – MERCEY

PROCÈS VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 04 Septembre 2026

L'an deux mil vingt-six et le quatre Septembre à vingt heures, les membres du Conseil Municipal se sont réunis au lieu habituel de leurs séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur STALDER Jean-Louis.

PRESENTS : MM. STALDER Jean-Louis, PIROULEY Francis, JACQUEMARD Kévin, MARTIN Jacky, STOECKLEN Stéphane, VITEAUX Mickaël, GUERRIN Loïc.
MMES CARTERON Françoise, CARTERON Déborah, MARTIN Jennyfer, DEMARQUET Sophie, SIMONIN Véronique, VOLIOT Sylvie.

ABSENTES : MMES DAUTREY Isabelle (procuration à M. JACQUEMARD Kévin), MUSSOT Delphine (procuration à Mme VOLIOT Sylvie).

Mme CARTERON Déborah a été élue secrétaire, conformément à l'article L.2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Date de la convocation : 31 Août 2026

Date d'affichage : 07 Septembre 2026

ORDRE DU JOUR:

- *Bail pour l'implantation d'une antenne relais SFR et BOUYGUES Telecom à GEVIGNEY et MERCEY ;*
- *Retrait de la Commune de LA ROCHELLE du Syndicat du Collège de Jussey ;*
- *Désignation des délégués à la CLECT (Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées);*
- *Participation de la Paroisse de la Sainte Hostie de Faverney-Jussey, pour les travaux de réparation de la chaudière de l'Église ;*
- *Borne de recharge « électric charging » ;*
- *Enfouissement des réseaux (priorités et planning) ;*
- *Aménagement Rue du Faubourg – Végétalisation de la réserve de trottoirs ;*

**Objet : Bail concernant l'implantation d'une antenne relais SFR et
BOUYGUES Télécom à GEVIGNEY et MERCEY.**

1092026

VU la délibération du 05 Juin 2026, validant l'emplacement d'une antenne SFR et BOUYGUES Télécom sur le territoire de la Commune de GEVIGNEY et MERCEY ;

Monsieur le Maire donne lecture du dossier technique et de la convention établie par la société française du radiotéléphone SFR, pour l'installation d'un relais de radiotéléphonie sur un terrain communal cadastré ZE 86 lieu-dit « Au Breuil ».

Cette convention sera conclue pour une durée de 12 ans, et ensuite tacitement reconduite par périodes successives de 6 ans, sauf résiliation de l'une des parties.

Le loyer est fixé à un montant forfaitaire annuel d'un montant de 4 000.00 € HT, net de toutes charges, à régler annuellement, par avance, par virement bancaire selon les modalités définies dans la convention

Après délibération, le Conseil Municipal décide d'accepter la convention établie par la société française de radiotéléphonie SFR, pour l'installation d'un relais de radiotéléphonie sur le terrain communal cadastré ZE 86 lieu-dit « Au Breuil », et autorise Monsieur le Maire à signer cette convention.

Le Conseil Municipal a adopté la délibération à l'unanimité

**Objet : Retrait de la Commune de LA ROCHELLE du Syndicat du
Collège de JUSSEY.**

2092026

Monsieur le Maire donne lecture de la délibération du conseil syndical du collège de JUSSEY du 07 Juillet 2026, validant le retrait de la Commune de LA ROCHELLE du Syndicat du Collège de JUSSEY.

Il informe également que chaque Commune membre du Syndicat du Collège de JUSSEY doit délibérer sur le retrait de la Commune de LA ROCHELLE du syndicat.

Le Conseil Municipal, entendu cet exposé et après en avoir délibéré :

ACCEPTE le retrait de la Commune de LA ROCHELLE du Syndicat du Collège de JUSSEY.

Le Conseil Municipal a adopté la délibération à l'unanimité.

Objet : Désignation des délégués à la C.L.E.C.T.

3092026

Après délibération, le Conseil Municipal décide de désigner les délégués à la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (C.L.E.C.T.). comme suit

⇒ **Titulaire : M. STALDER Jean-Louis**

⇒ **Suppléant : Mme CARTERON Françoise**

La présente délibération annule et remplace la délibération du 17 Avril 2026, ayant le même objet.

Le Conseil Municipal a adopté la délibération à l'unanimité.

**Objet : Participation de la Paroisse de la Sainte Hostie de
FAVERNEY-JUSSEY, pour les travaux de réparation de la
chaudière de l'Église.**

4092026

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la Paroisse de la Sainte Hostie de Faverney-Jussey a décidé de verser à la Commune de GEVIGNEY et MERCEY une subvention d'un montant de 1 500.00 €, pour le financement de la réparation de la chaudière de l'Église.

Après délibération, le Conseil Municipal décide d'accepter la subvention octroyée par la Paroisse de la Sainte Hostie de FAVERNEY-JUSSEY, d'un montant de 1 500.00 € (mille cinq cent euros), et autorise Monsieur le Maire à émettre le titre de recette correspondant.

Le Conseil Municipal a adopté la délibération à l'unanimité.

Objet : Borne de recharge « électric charging ».

5092026

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le projet de borne de recharge « électric charging », qui pourrait être installé sur le parking de la Mairie.

Après délibération, le Conseil Municipal décide de refuser l'installation d'une borne de recharge « électric charging » sur le parking de la Mairie.

Le Conseil Municipal a adopté la délibération à l'unanimité.

Objet : Enfouissement des réseaux (priorités et planning).

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal les différents projets d'enfouissements du réseau concédé d'électricité et travaux coordonnés d'éclairage public et de communications électronique sur différentes rues de la Commune, détaillés comme suit :

- **La Grande Rue** (1^{ère} tranche), pour un total reste à charge estimé de 86 945.92 € ;
- **La Rue de Montureux**, pour un total reste à charge estimé de 90 856.31 € ;
- **La Rue des Marronniers et l'Impasse des Lys**, pour un total reste à charge estimé de 51 474.56 € ;

Après délibération, le Conseil Municipal décide d'attendre l'élaboration du budget 2027 pour estimer quel projet sera réaliser en priorité.

Pour certaines rues, le Conseil Municipal souhaite avoir une estimation complémentaire pour les divers aménagements annexes, et travaux de voirie qui pourraient être réalisés en même temps que les travaux d'enfouissement.

**Objet : Aménagement Rue du Faubourg – Végétalisation de la
réserve de trottoirs .**

6092026

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal les différentes propositions en sa possession concernant la végétalisation de la réserve de trottoirs le long de la Rue du Faubourg.

Après délibération, le Conseil Municipal décide d'accepter le devis établi par l'ADAPEI PRO – 70500 GEVIGNEY ET MERCEY, pour un montant total de 2 049.00 € HT, soit 2 372.45 € TTC (deux mille trois cent soixante-douze euros et quarante-cinq centimes), et autorise Monsieur le Maire à le signer.

Le Conseil Municipal a adopté la délibération à la majorité.

14 voix POUR
1 voix CONTRE

Objet : Questions diverses.

- Roselière : les différents problèmes rencontrés ont été énumérés par Monsieur le Maire, avec les solutions apportées pour un bon fonctionnement de la roselière.
- Le candélabre sinistré sur la Rue du Faubourg sera remplacé la semaine 38, normalement.
- L'arbre dangereux sera coupé prochainement par des conseillers municipaux.
- Demande d'installation de cuves pour récupérer l'eau de pluie, sur le bâtiment de l'Église, derrière la haie.
- Il faudra réparer les luminaires défectueux de l'éclairage public, notamment sur la Grande Rue et le Chemin piéton.
- Des peupliers seront replantés gratuitement pour remplacer les plants infructueux ;
- Des avis seront distribués prochainement aux habitants pour recenser les habitations qui ont été détériorées par la sécheresse de cet été.
- Il faudra prévoir l'installation de caméras supplémentaires dans le village.
- Il faudra prévoir de mettre à jour les panneaux de signalisation des différents services et différentes entreprises de la Commune de GEVIGNEY et MERCEY.
- Les candidats au Conseil Municipal des Jeunes sont très peu nombreux, par conséquent il est proposé de plutôt mettre en place une commission des jeunes.
- La cour de l'école de MERCEY sera nettoyée ce week-end.
- Il faut faire évacuer la voiture en stationnement depuis plusieurs semaines vers la benne à verres de GEVIGNEY.